

JUIN 2025


CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



SAISINE

DU

CESE

RELATIVE A LA

« COMPLEXITÉ DES AIDES DE L'UNION
EUROPEENNE »

PLENIERE DU 12 JUIN 2025

Plus d'informations sur notre site | www.cesecem.mq

Le CÉSECÉM recommande de prendre en compte le contexte du tissu économique martiniquais. La grande majorité des entreprises martiniquaises est constituée par des structures de 1 à 9 salariés et par un nombre important d'entreprises individuelles et d'associations ; ce qui a une conséquence sur leur capacité à pouvoir émarger aux dispositions d'aides européennes.

Le CÉSECÉM constate que même les demandeurs de 50 salariés et plus disposent difficilement d'une structuration intégrant une ingénierie capable de constituer le montage des dossiers de demandes d'aides ainsi que des moyens financiers leur permettant d'assurer le préfinancement des opérations éligibles au dispositif. Il existe donc un réel décalage entre les besoins pour se développer et la mise en œuvre.

Le CÉSECÉM préconise que le dispositif des demandes d'aides soit calibré au montant de la subvention sollicitée avec, par exemple, une procédure simplifiée pour les montants inférieurs à 200 000 €.

1. **Simplification des dossiers** : Réduire le nombre de documents requis et simplifier les formulaires de demande pour faciliter la constitution des dossiers.
2. **Délais** : Fixer des délais plus rapides pour le traitement des demandes de subvention afin de garantir la viabilité et la faisabilité des projets présentés ainsi que pour le versement des subventions.
3. **Assistance technique** : Offrir une assistance technique aux demandeurs pour les aider à préparer leurs dossiers et à comprendre les critères d'éligibilité.
4. **Plateforme numérique** : Mettre en place une plateforme numérique pour la soumission des demandes et le suivi des projets, permettant une gestion plus efficace et transparente.
5. **Formation et sensibilisation** : Organiser des sessions de formation et de sensibilisation pour les acteurs locaux afin de les informer sur les procédures d'attribution et les critères de sélection.

La constitution des dossiers est trop complexe pour les petites entreprises. Des moyens complémentaires devraient être accordés pour un accompagnement de qualité soit par les chambres consulaires ou la mise en place d'opérateurs agréés par l'Union Européenne, qui assureraient le montage du dossier, le contact avec les organismes financiers pour l'octroi de prêts et le suivi de l'exécution du programme quelque soit le fonds.

Le préfinancement des opérations nécessite une prise en compte par des organismes financiers (Banque des Territoires, BPI, AFD) qui pourraient faire l'avance des besoins en financements et être remboursés par le déblocage des fonds européens après exécution des travaux.

Le suivi d'exécution et la clôture des opérations dans les délais nécessitent une structuration souple, réactive pour booster l'exécution des programmes. Il demeure vital de renforcer la transparence concernant l'octroi des aides européennes, de leur accessibilité ; les aides européennes sont bien à distinguer auprès des bénéficiaires de celles internes de la collectivité.

Le CÉSECÉM souhaite une amélioration des délais d'instruction des autorités de gestion des dossiers par des décisions rapides de complétude des dossiers. Des demandeurs se plaignent de l'absence d'informations intermédiaires, ce qui a pour conséquence l'existence de dossiers non validés sur du moyen voire du long terme et dont l'efficacité en termes de développement n'est plus adaptée aux besoins des demandeurs.

Certaines recommandations notamment en termes d'insertion régionale dans la Caraïbe sont peu adaptées à la réalité des relations commerciales et aux moyens de transport et de déplacement.

A la lecture du dernier bilan de la consommation des fonds européens, force est de constater que les secteurs de l'agriculture, et de la pêche ont des difficultés de réalisation. Le CÉSECÉM s'interroge sur les freins qui empêchent les acteurs de mobiliser les fonds. Cela a des conséquences négatives pour atteindre l'objectif de l'autonomie alimentaire. Les associations nombreuses sont complètement écartées malgré leur efficacité.

Il est indispensable de communiquer pédagogiquement toute l'année sur l'octroi des aides européennes au public et avec les médias.

Les **préconisations** formulées par le CÉSECÉM sont les suivantes :

1. Créer des cellules de montage et suivi de dossiers
2. Réaliser une enquête pour identifier les points de blocage de l'élaboration des dossiers
3. Améliorer le fonctionnement de la commission de suivi de consommation des fonds (en dehors du CSI) et de sa communication (Publier des rapports réguliers et des études de cas sur les résultats obtenus peut renforcer la confiance des bénéficiaires et des parties prenantes.)
4. Intégrer automatiquement l'avance de financement de 20% sur les subventions, à travers les taux de bénéficiaires et de défaillants (projets non aboutis, absence de remboursement)
5. Evaluer les procédures d'instructions de l'autorité de gestion notamment au regard des délais de traitement et de réponses
6. Renforcer la communication
 - En proximité (associations de commerçants, mairies...).
 - Sur les projets financés, en utilisant divers canaux de communication tels que les réseaux sociaux, les sites web des collectivités locales, et les médias traditionnels
 - A l'attention des citoyens
 - Organiser des réunions d'information, des ateliers et des consultations publiques peut favoriser une meilleure compréhension et un soutien accru.
7. Rendre plus visible la participation et l'obtention des Fonds Européens des projets réalisés par les autorités de gestion
8. Amener le retour de la confiance des porteurs de projets en ces fonds Européens, notamment par la méthode « ALLER VERS »

Adopté à la majorité des membres présents en séance plénière du CÉSECÉM du jeudi 12 juin 2025.